



Ministère des Solidarités et de la Santé

Accueil > Actualités > Presse > Communiqués de presse > Episode exceptionnel de canicule

Episode exceptionnel de canicule Les pouvoirs publics sont mobilisés

publié le : 21.06.19

Communiqués et dossiers de presse

Météo France prévoit un épisode de canicule qui devrait toucher une bonne partie du territoire national dès lundi et se prolonger jusqu'à la fin de la semaine. Cet épisode est exceptionnel par son intensité et sa précocité. En prévision de cette canicule, la direction générale de la santé rappelle à tous les conseils pour se protéger et protéger son entourage. Elle appelle à la mobilisation pour protéger les personnes les plus fragiles.

Cet épisode de canicule particulièrement intense et précoce concernera le centre, l'est et le nord du pays avant progressivement de s'étendre, notamment à l'ouest du pays. Cet épisode sera également marqué par des nuits courtes qui ne devraient pas permettre un rafraîchissement des températures pendant la nuit.

Les pouvoirs publics sont fortement mobilisés, au niveau national comme au niveau local, et ont mis en place les mesures prévues par le [plan national canicule](#), pour anticiper et gérer l'impact sanitaire des fortes chaleurs.

En prévision de cette vague de chaleur, la Ministre des Solidarités et de la Santé a demandé au Conseil supérieur de l'audiovisuel que soient diffusés dès lundi matin sur les antennes télévisuelles et radiophoniques des messages rappelant les conseils de prévention.

La **plateforme téléphonique d'information du public « Canicule Info Service »** sera également ouverte **à partir de lundi matin**. Ce numéro vert, accessible au **0800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe en France, du lundi au samedi de 9h à 19h) permet d'obtenir des recommandations sur la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs.

En outre, les pouvoirs publics rappellent les conseils à relayer auprès des personnes les plus fragiles :

- **Personnes âgées, handicapées ou fragiles isolées** : incitez-les à s'inscrire sur la **liste mise à leur disposition par chaque mairie** afin de recevoir le soutien de bénévoles, et prenez de leurs nouvelles très régulièrement. Soyons solidaires des plus démunis, notamment des personnes sans domicile et incitons-les à accéder à des lieux réfrigérés, tant en journée que la nuit, avec notamment l'ouverture de parcs et jardins
- **Nourrissons et jeunes enfants** : veillez à les **protéger en permanence de la chaleur** (éviter les sorties aux heures les plus chaudes, les faire boire et les hydrater régulièrement, leur faire porter chapeau et lunettes de soleil et leur appliquer de la crème solaire). Ne les laissez jamais dans une pièce mal ventilée ou un véhicule, même pendant une très courte durée.
- **Enfants** : **vous tenez à eux, ne les quittez pas des yeux pour éviter les noyades**. Au cours de l'été 2018, les noyades accidentelles ont augmenté de 30% par rapport à l'été 2015, notamment au cours des épisodes de fortes chaleurs. **Enfants et adultes**, soyez vigilants en cas de différence importante de température entre l'eau et l'air, vous risquez un **choc thermique** et pouvez perdre connaissance.
- **Travailleurs** : buvez beaucoup d'eau, plusieurs fois par jour. **Soyez vigilants pour vos collègues et vous-même**. Protégez votre peau du soleil, et si vous vous sentez mal, signalez-le rapidement.
- **Sportifs** : **évittez l'activité physique aux heures les plus chaudes** de la journée.
- **En cas de maladies chroniques ou de traitement médicamenteux régulier** (adaptation de doses, par exemple), n'hésitez pas à **demandez conseil** à votre médecin traitant ou votre pharmacien.

Enfin, il est rappelé aux responsables de structures d'accueil collectif, en particulier les crèches, les écoles et centres de loisirs de prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour protéger les personnes fragiles et favoriser leur hydratation.

Il est également rappelé aux employeurs d'évaluer les risques et de prendre les décisions qui s'imposent, notamment l'aménagement des horaires afin de limiter l'exposition des salariés aux températures les plus fortes de la journée et le report des tâches pénibles, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

La Direction générale de la Santé appelle l'ensemble des acteurs (collectivités, associations, entreprises, familles, voisins, etc.) à poursuivre leur mobilisation.

Pour en savoir plus sur les mesures du plan national canicule et les recommandations de prévention à l'attention des différents publics :

- Ministère des Solidarités et de la Santé - [Canicule et fortes chaleurs](#)
- Santé publique France - [Canicule et fortes chaleurs](#)
- La [carte de vigilance Météo-France](#) permet de s'informer deux fois par jour de l'évolution des températures.
- Ministère du Travail : [Rappel aux employeurs](#) des mesures [1] visant à assurer la sécurité et à protéger la santé des travailleurs de leurs établissements, notamment en période de fortes chaleurs
- [Sites internet des agences régionales de santé](#) et des préfectures concernées par ces fortes chaleurs pour les informations et recommandations locales spécifiques

Contact presse : presse-dgs@sante.gouv.fr Tel : 01 40 56 84 00

[1] Articles L. 4121-1 et suivants et articles R. 4121-1 et suivants du code du travail

[1] 1